

La SWAPO a elle aussi modifié considérablement sa position depuis le début de l'initiative occidentale. Au début, elle soutenait que l'administration sud-africaine tout entière devait quitter le territoire, que les Nations Unies devaient assumer toutes les fonctions administratives et qu'ultérieurement, des élections devaient avoir lieu sous la supervision et le contrôle de l'ONU. Elle était convaincue que les élections ne pouvaient avoir lieu en présence de forces sud-africaines, alléguant que la présence symbolique d'un seul soldat sud-africain créerait sur le territoire un climat psychologique négatif. Aux derniers entretiens qui ont eu lieu avec elle, la SWAPO en était venue à accepter, sans porter atteinte à sa position juridique ni à celle des Nations Unies, qu'il était possible d'envisager un processus électoral libre de toute intimidation en présence de l'administration en place, à condition que la présence militaire sud-africaine ne soit pas supérieure à 1,500 hommes consignés en un seul cantonnement au sud du territoire, que les forces de police soient convenablement dirigées et supervisées et que l'exécution de ces conditions soit confiée à une imposante force civile et militaire de l'ONU. La SWAPO a fait savoir en outre qu'elle envisagerait la libération des Namibiens détenus à quelque endroit que ce soit dans le cadre d'un règlement acceptable pour la communauté internationale, et elle a insisté sur son engagement à participer à des élections libres et équitables sous la supervision et le contrôle de l'ONU et à en respecter les résultats.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant décrire très brièvement les éléments essentiels de notre proposition en vue d'un règlement de la question namibienne. Sur la base de la résolution 385, nous considérons que la clé du passage rapide à l'indépendance, dans des conditions acceptables pour la communauté internationale, est la tenue d'élections libres dans toute la Namibie considérée comme une seule entité politique, sous la supervision et le contrôle appropriés des Nations Unies. A cette fin, nous demandons que soit créée une imposante force des Nations Unies, à la fois civile et militaire, que nous avons appelée pour les besoins de la cause Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Ce groupe serait dirigé par un représentant spécial de l'ONU nommé par le Secrétaire général et comptable à ce dernier. En collaboration avec l'Administrateur général nommé par l'Afrique du Sud, le Représentant spécial aurait comme tâche première de s'assurer que soient réunies toutes les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables.

...8